



SAINT-CYR-L'ÉCOLE⁷
(YVELINES)

**DECISION DU MAIRE N° 2023/03/67 PRISE EN VERTU DE
LA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2020**

Service Technique - Bâtiments

AVP/VM

Objet : Contrat avec la société TYCO INTEGRATED FIRE & SECURITY FRANCE SAS (Groupe JOHNSON CONTROLS) pour l'entretien des sprinkleurs du Théâtre Gérard Philippe à Saint-Cyr-l'École.

Le Maire de Saint-Cyr-l'École,

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment son article R. 2122-8,

Vu la délibération n° 2020/05/8 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie de ses propres attributions et, en cas d'empêchement de Madame le Maire, à Monsieur Yves JOURDAN, 1^{er} adjoint au Maire,

Vu le projet de contrat proposé par la société TYCO INTEGRATED FIRE & SECURITY FRANCE SAS (Groupe JOHNSON CONTROLS) sise 1, rue Henri Giffard, MONTIGNY-LE BRETONNEUX - CS 80736, 78067 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES Cedex,

Vu le Budget Communal,

Considérant la nécessité de procéder à l'entretien des systèmes de protections contre l'incendie, de type sprinkleurs, installés au Théâtre Gérard Philippe à Saint-Cyr-l'École,

Considérant la nécessité pour la Ville de passer un contrat relatif à l'entretien des sprinkleurs du Théâtre Gérard Philippe répondant aux exigences réglementaires,

Considérant que la maintenance de ce matériel nécessite l'intervention d'une société spécialisée pour ce type de prestation et que la commune ne dispose pas des compétences nécessaires à cet effet,

Considérant que le projet de contrat proposé par la société précitée répond aux besoins de la commune.

DECIDE

Article 1 :

Un contrat n° 5924241 est conclu avec la société TYCO INTEGRATED FIRE & SECURITY FRANCE SAS (Groupe JOHNSON CONTROLS) sise 1, rue Henri Giffard, MONTIGNY-LE BRETONNEUX - CS 80736, 78067 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES Cedex, pour l'entretien des sprinkleurs du Théâtre Gérard Philippe sis rue Gérard Philippe à Saint-Cyr-l'École.

Article 2 :

Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans jusqu'au 31 décembre 2025 inclus.

Article 3 :

Le montant annuel de la prestation est de 1 912,50 € Hors Taxes, soit 2 295,00 € Toutes Taxes Comprises. Il sera révisé annuellement suivant la formule figurant dans le contrat.

Article 4 :

Les crédits afférents sont inscrits au budget courant.

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Cyr-l'École, le - 2 MAI 2023

Certifié exécutoire
par publication en ligne le : - 3 MAI 2023
et
par transmission
en Préfecture des Yvelines le : - 3 MAI 2023



Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Contrat avec la société TYCO INTEGRATED FIRE et SECURITY FRANCE SAS (Groupe JOHNSON CONTROLS) pour l'entretien des sprinklers du Théâtre Gérard Philipe à Saint-Cyr-l'Ecole.

Date de transmission de l'acte : 03/05/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 03/05/2023

Numéro de l'acte : 2023-03-67 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-217805456-20230502-2023-03-67-AU

Date de décision : 02/05/2023

Acte transmis par : Milena BOUTOILLE

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats